

DUO SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 23.210.000 €
36, Rue Brunel – 75017 PARIS
RCS PARIS 529 062 671

EXTRAIT
RAPPORT DU PRESIDENT
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 JUIN 2026

(...)

TITRE II - ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES

Il vous sera demandé au vu des résolutions soumises ce jour à vos suffrages, de statuer sur l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2025.

I - FAITS MARQUANTS

Il n'y a pas de faits marquants autres que ceux précédemment indiqués dans le titre I.

II - ACTIVITE CONSOLIDEE DU GROUPE

II-1- Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

Les sociétés ci-dessous sont toutes filiales de la Société DUO SERVICES, SAS au capital de 23 210 000 €, SIREN 529 062 671, située à Paris (75017), 36 rue Brunel :

ACTIVITES DE SERVICES

La Société LV TEC, SAS au capital de 7 400 000 €, SIREN 344 660 659, située à Paris (75), détenue à 100% par DUO SERVICES ;

La Société ADRIA TEC, société de droit belge au capital de 1 000 000 €, située à Tubize (Belgique), détenue à 99,5% par DUO SERVICES ;

La Société CTP, SAS au capital de 40 000 €, SIREN 424 690 931, située à Paris (75), détenue à 100% par DUO SERVICES ;

La Société CTP 91, SAS au capital de 30 000 €, SIREN 513 850 545, située à Paris (75), détenue à 100% par DUO SERVICES ;

La Société AGH, SAS au capital de 31 000 €, SIREN 451 339 535, située à Nantes (44), détenue à 100% par DUO SERVICES ;

La Société AGH IDF, SAS au capital de 30 000 €, SIREN 822 521 829, située à MEAUX (77), détenue à 100% par DUO SERVICES.

ACTIVITE D'EQUIPEMENTS

La Société RETOTUB, SAS au capital de 510 000 €, SIREN 429 329 014, située à Vierzon (18), détenue à 100% par DUO SERVICES.

II-2- Variation du périmètre de consolidation

Néant.

II-3- Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Néant.

II-4- Résultats et activité du Groupe et état de sa situation financière sur l'exercice 2025

Les résultats et activités du Groupe, ainsi que l'état de sa situation financière, sont explicités dans l'Annexe aux comptes consolidés qui vous est présentée ce jour et qui fait ressortir un résultat consolidé (part du Groupe) au 31 Décembre 2025 de **3 466 K€** contre **206 K€** fin 2024.

A/Comptes de bilan

Les capitaux propres consolidés (part du Groupe) s'élèvent à **42.486 K€** (contre **40.058 K€** en 2024), pour un endettement de **10.735 K€** (contre **13.881 K€** en 2024) (Emprunts et Dettes financières) compensé par une trésorerie positive de **17.561 K€** (contre **13.283 K€**) (Comptes à terme et disponibilités).

B/ Résultats et activité du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à **69.211 K€** contre **70.063 K€** fin 2024.

L'EBE Groupe s'élève à **12.232 K€** (contre **12.006 K€** en 2024).

Le Résultat d'Exploitation s'élève à **4.993 K€** (contre **2.436 K€** en 2024).

Le Résultat Exceptionnel s'élève à **- 770 K€** (contre à **- 2.245 K€** en 2024).

Le Résultat Net consolidé (part du Groupe) s'élève à **3.466 K€** (contre **206 K€** en 2024).

II-5- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Selon les prévisions des économistes du secteur du BTP, la situation économique générale du secteur du BTP ne devrait pas s'améliorer pour 2026, et notamment dans la construction de logements neufs.

II-6- Activité de recherche et développement

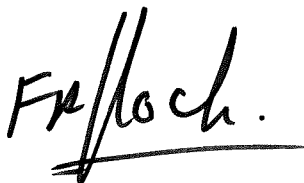
Aucune activité de recherche et développement n'a été réalisée par les Sociétés du Groupes.

II-7- Evènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'évènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice autres que ceux précédemment indiqués dans le titre I.

(...)

Fait à Paris, le 2 juin 2026.
Certifié conforme à l'original



DUO SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 23.210.000 €
36, Rue Brunel – 75017 PARIS
RCS PARIS 529 062 671

**EXTRAIT
PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 2 JUIN 2026**

(...)

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Président sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission, approuve dans toutes leurs parties ces rapports sur les Comptes consolidés ainsi que le Bilan, le Compte de résultat et l'Annexe consolidés intéressant ledit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui se soldent par un Résultat net consolidé (part du Groupe) de **3.466 K€**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

(...)

Certifié conforme à l'original.

Fait à Paris, le 2 juin 2026.

FR Mocho.

DUO Services
SAS au capital de 23 210 000 €
36 rue Brunel - 75017 Paris
SIRET Paris 529 062 671 00027
Code NAF 6420Z
N° TVA Intra. : FR 14 529 062 671
Tél. : 00 33 1 78 09 97 20

Etats financiers consolidés

Clôture 31 décembre 2025



DUO Services
SAS au capital de 23 210 000 €
36 rue Brunel - 75017 Paris
SIRET Paris 529 062 671 00027
Code NAF 6420Z
N° TVA Intra. : FR 14 529 062 671
Tél. : 00 33 1 78 09 97 20

Certifié Conforme
22/06/2026

FR/loch.

Président Duo Services.

Table des matières

1. Compte de résultat consolidé	4
2. Bilan consolidé.....	5
3. Tableau des Flux de Trésorerie.....	6
4. Tableau de variation de capitaux propres consolidés	7
Notes annexes aux états financiers consolidés	8
5. Informations générales et faits significatifs de l'exercice	8
5.1 Activités.....	8
5.2 Autres faits significatifs	8
6. Principales méthodes comptables – Déclaration de conformité	9
6.1 Préparation des états financiers	9
6.2 Principes de consolidation	9
6.3 Traitement des acquisitions.....	9
6.4 Immobilisations incorporelles.....	10
6.5 Immobilisations corporelles.....	10
6.6 Immobilisations financières	10
6.7 Stocks	10
6.8 Créances clients et autres créances.....	11
6.9 Valeurs Mobilières de Placement et disponibilités.....	11
6.10 Provisions	11
6.11 Impôt sur le résultat.....	12
6.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	12
6.13 Résultats par action	12
6.14 Opérations en devises.....	13
6.15 Plan d'Attribution Gratuite d'Actions	13
7. Regroupements d'entreprises.....	14
8. Chiffre d'affaires	14
9. Autres produits d'exploitation	15
10. Achats consommés.....	15
11. Charges de personnel.....	16
12. Autres charges d'exploitation	17
13. Dotations aux amortissements et aux provisions	18
14. Résultat financier	18
15. Résultat exceptionnel.....	19
16. Impôt sur les bénéfices et impôt différé.....	20
16.1 Charge d'impôt	20

16.2	Actifs et passifs d'impôts différés	20
16.3	Analyse du taux effectif d'impôt.....	21
17.	Ecart d'acquisition	22
18.	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	23
19.	Immobilisations financières	24
20.	Stocks.....	24
21.	Clients et comptes rattachés.....	25
22.	Autres créances et comptes de régularisation.....	25
23.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	25
24.	Capitaux propres	26
25.	Provisions	26
26.	Emprunts et dettes financières	26
27.	Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales.....	27
28.	Autres dettes et comptes de régularisation.....	27
29.	Montants des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants	27
30.	Transactions avec les parties liées	27
31.	Honoraires des Commissaires Aux Comptes.....	27
32.	Engagements hors bilan	28
33.	Evénements postérieurs à la clôture.....	28
34.	Sociétés consolidées.....	28



1. Compte de résultat consolidé (en milliers d'Euros)

Compte de résultat	2025	2024
Chiffre d'affaires	69 211	70 063
Autres produits d'exploitation	4 029	2 157
Achats consommés	(12 398)	(13 571)
Charges de personnel	(23 074)	(22 269)
Autres charges d'exploitation	(23 482)	(22 768)
Impôts et taxes	(892)	(929)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(8 402)	(10 248)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort., dép. et reprises des EA	4 993	2 436
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort., dép. et reprises des EA	4 993	2 436
Charges et produits financiers	(42)	500
Charges et produits exceptionnels	(770)	(2 245)
Impôts sur les résultats	(707)	(478)
Résultat net des entreprises intégrées	3 474	213
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 474	213
Intérêts minoritaires	8	6
Résultat net (part du groupe)	3 466	206
Résultat net (Part du groupe)	3 466	206
Contrôle	(0)	0
Résultat par action	0,15	
Résultat dilué par action	0,15	



2. Bilan consolidé

(en milliers d'€uros)

Bilan consolidé	Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	7 712	7 853
<i>Dont Ecarts d'acquisition positifs</i>	<i>5 749</i>	<i>5 749</i>
Immobilisations corporelles	18 515	21 151
Immobilisations financières	461	713
Actif immobilisé	26 689	29 718
Stocks et en-cours	6 510	7 490
Clients et comptes rattachés	15 356	16 454
Autres créances et comptes de régularisation	2 980	4 197
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>79</i>	<i>23</i>
Valeurs mobilières de placement	9 566	8 025
Disponibilités	7 995	5 260
Actif circulant	42 407	41 426
Total Actif	69 095	71 144
Capital	23 210	23 210
Primes liées au capital		
Réserves et résultat consolidés	19 273	16 848
Autres	3	
Capitaux propres (Part du groupe)	42 486	40 058
Intérêts minoritaires	49	52
Total des capitaux propres	42 536	40 109
Provisions pour risques et charges	1 245	1 395
Dettes financières	10 735	13 881
Fournisseurs et comptes rattachés	5 932	6 146
Autres dettes et comptes de régularisation	8 648	9 613
<i>Dont Impôts différés Passif</i>	<i>(0)</i>	<i>38</i>
Dettes	25 315	29 640
Total Passif	69 095	71 144



3. Tableau des Flux de Trésorerie (en milliers d'Euros)

Tableau des Flux de Trésorerie	2025.12	2024.12
Résultat net total des entités consolidées	3 474	213
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	6 604	8 771
Variation de l'impôt différé	(94)	(28)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	1 123	1 030
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	2	0
Marge brute d'autofinancement	11 109	9 985
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	1 990	(453)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	13 100	9 532
Acquisitions d'immobilisations	(2 231)	(4 417)
Cessions d'immobilisations		1 320
Réduction des autres immobilisations financières	256	40
Incidence des variations de périmètre		250
Opérations internes Haut de Bilan	(2 653)	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(4 628)	(2 806)
Émissions d'emprunts	3 300	
Remboursements d'emprunts	(6 452)	(7 327)
Variation des subventions d'investissements	4	
Dividendes versés des filiales	(10)	(15)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(1 041)	
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	(125)	529
Variation nette des concours bancaires	2	(3)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(4 321)	(6 815)
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	4 150	(89)
Trésorerie : ouverture	13 189	13 278
Trésorerie : clôture	17 339	13 189



4. Tableau de variation de capitaux propres consolidés
(en milliers d'Euros)

Variation des Capitaux propres	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2023	23 210		16 544	98	39 852	60
Affectation du résultat N-1			98	(98)		
Distribution/ brut versé						(15)
Résultat				206	206	6
2024	23 210		16 642	206	40 058	52
Affectation du résultat N-1			206	(206)		
Distribution/ brut versé			(1 041)		(1 041)	(10)
Résultat				3 466	3 466	8
Autres augmentations, diminutions			(0)		(0)	(0)
Reclassement, restructuration et changement de méthode			3		3	
2025	23 210		15 811	3 466	42 486	49



Notes annexes aux états financiers consolidés

5. Informations générales et faits significatifs de l'exercice

5.1 Activités

L'activité du Groupe s'exerce dans la fabrication, la vente et la location d'échafaudages, d'étalement, de coffrages et de différents produits de sécurité.

La crise débutée au cours de l'exercice 2022 dans le secteur de la construction neuve qui connaît une chute importante de la demande a perduré en 2024 et 2025.

Une restructuration importante a été effectuée en 2024 pour les sociétés et agences connaissant des difficultés :

- Plan social pour la société RETOTUB ;
- Arrêt de l'activité Branche qui a entraîné la cession de l'agence LV TEC de la Rochelle et un plan social pour l'agence LV TEC du Rival ;
- Résiliation d'un bail sur l'agence LV TEC de Longjumeau.

La baisse des investissements en 2024 a pour conséquence un désendettement important du Groupe qui s'est poursuivi en 2025.

5.2 Autres faits significatifs

Lors de son Assemblée Générale du 6 juin 2023, les actionnaires de la société DUO SERVICES ont décidé la mise en œuvre sur trois ans d'un plan d'Attribution Gratuite d'Actions (A.G.A) à ses dirigeants et certains salariés, ainsi qu'à ceux des filiales de DUO SERVICES. Les modalités de ce plan ont trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2025.

Lors de son Assemblée Générale du 3 juin 2025, les actionnaires de la société DUO SERVICES ont décidé la mise en œuvre sur deux ans d'un nouveau plan d'Attribution Gratuite d'Actions (A.G.A) à certains salariés de ses filiales. Les modalités de ce plan ont trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2025.

Les caractéristiques de ces plans sont détaillées dans la note 6.15 Plan d'attribution gratuite d'actions.

Le Groupe comprend DUO SERVICES SAS et ses filiales (« le Groupe » ou « DUO SERVICES »). Les états financiers consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et comprennent les comptes de cette société et de ses filiales sur une période de 12 mois. Ils ont été arrêtés par le Président le 9 avril 2026.



6. Principales méthodes comptables – Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01 qui abroge et remplace le règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales pour les exercices ouverts à compter du 01^{er} janvier 2021.

L'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, complété par le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023, constitue, en tant que première application d'une nouvelle réglementation comptable, un changement de méthode comptable au sens des principes du Plan Comptable Général. Conformément aux dispositions de l'article 271-2 du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés, le Groupe applique, pour l'établissement de ses comptes consolidés, les méthodes comptables définies par les règlements de l'ANC applicables aux comptes individuels, sous réserve des adaptations prévues par ledit règlement. Cette réforme, applicable de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, n'emporte pas de retraitement des comptes antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires à la présentation des états financiers selon les nouveaux modèles de bilan, de compte de résultat et d'annexe. Les principales évolutions portent notamment sur la nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique de transfert de charges et la refonte du plan de comptes.

Cette modification de présentation et de méthodes comptables n'a pas d'incidence sur les capitaux propres d'ouverture et est reflétée de manière appropriée dans les états financiers consolidés.

6.1 Préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 sont établis suivant les principes et méthodes comptables décrits ci-dessous. Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2024.

6.2 Principes de consolidation

Filiales et entreprises associées

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote exerçables, actuellement ou potentiellement, sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions intra-groupe

Les soldes bilantiels, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaie étrangère et de la conversion au cours de clôture des actifs et passifs non monétaires en monnaie étrangère sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

6.3 Traitement des acquisitions

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs sont évalués à leur juste valeur.



L'écart résiduel entre le prix d'acquisition des titres, augmenté des frais d'acquisition nets d'impôt, et la quote-part de capitaux propres réévalués constitue l'écart d'acquisition, qui n'est pas amorti dès lors que sa durée de vie est considérée illimitée.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. S'il apparaît que la valeur d'utilité d'une filiale est inférieure à la valeur nette comptable des actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) qui lui sont rattachés, une dépréciation est constatée pour le montant de cette différence. La valeur d'utilité est notamment appréciée à partir de la valorisation de sociétés et de transactions comparables.

Conformément à l'article 231-10 du Règl. ANC n°2020-01, l'évaluation des actifs et passifs à leur juste valeur peut être modifiée avant la fin de la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à la date d'acquisition, lorsque surviennent de nouveaux éléments qui permettent de mieux apprécier les valeurs d'entrée.

Les écarts d'évaluation constitués par des plus-values latentes sur le matériel donné en location sont amortis sur 3 ans.

6.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- des fonds commerciaux qui ne sont pas amortis, mais qui font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable,
- des logiciels amortis sur 3 ans.

Les frais de recherche et développement liés à l'activité du Groupe sont comptabilisés en charges.

6.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et n'ont subi aucune réévaluation.

Aucun composant n'a été relevé au sein des sociétés composant le périmètre de consolidation.

Conformément au décret du 30 décembre 2005, les amortissements sont calculés selon la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

• Aménagements de terrains	12 ans
• Constructions légères	20 ans
• Constructions autres	30 ans
• Agencements de constructions	12 ans
• Matériels et outillages	6 à 10 ans
• Matériel de transport	5 ans
• Matériel de manutention	5 ans
• Matériel informatique et de bureau	5 ans
• Mobilier de bureau	12 ans

La valeur résiduelle est prise en compte, le cas échéant, dès lors qu'elle est significative.

Un contrat de location-financement est un contrat qui a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition constituent des contrats de location simple.

Le Groupe avait choisi de comptabiliser en consolidation les contrats de location-financement selon la méthode préférentielle prévue par le Règlement 99-02 à savoir :

- au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Le règlement ANC n° 2020-01 a rendu cette méthode obligatoire si bien qu'elle ne génère pas de changement de méthode.

6.6 Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidées sont évalués au coût historique.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, en cas de diminution de la valeur d'usage.

6.7 Stocks



Les stocks de marchandises, matières premières et emballages sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises, des matières premières et des emballages comprend essentiellement le prix d'achat hors taxe et les frais accessoires d'achat engagés jusqu'à l'entrée en stock (transport).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard ou au prix moyen pondéré usine majoré d'un coefficient de frais indirects de production incluant les coûts de fabrication, de la logistique et de la maintenance.

Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur d'entrée, une provision pour dépréciation est constatée.

6.8 Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire, qui tient compte de risque de non-recouvrement, devient inférieure. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

6.9 Valeurs Mobilières de Placement et disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue, ainsi que les placements très liquides dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif et avec une échéance à court terme.

Les valeurs mobilières de placement incluent les actions propres rachetées dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions.

6.10 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers.

Ces provisions incluent également les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision s'il est estimé que les points notifiés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de la position du Groupe dans le contentieux en cours l'opposant à l'Administration Fiscale.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes dès que le montant est connu.

Les provisions sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Provision pour engagements de retraite

La provision pour les engagements de retraite est constatée dans les comptes consolidés et fait l'objet d'un ajustement annuel.

Cette provision retient les critères suivants : l'âge, l'ancienneté à la date de la clôture de l'exercice et la probabilité d'ancienneté à l'âge de la retraite, les droits acquis résultant de la convention collective calculés sur la base du salaire mensuel moyen.

Le calcul est effectué sur la base du départ volontaire du salarié.

Au 31 décembre 2025, les paramètres retenus sont les suivants :

- **âge de départ en retraite** : 64 ans
- **taux d'actualisation** : 4 % (3,41% en 2024)
- **taux de revalorisation des salaires** : 1% (1% en 2024)
- **taux de rotation du personnel** : 2% (2% en 2024)
- **table de mortalité** : Table INSEE 2017-2019
- **taux de charges sociales** : entre 34% et 54% selon la catégorie (cadres, employés et ouvriers)
- **conventions collectives appliquées** : métallurgie – BTP – commerce, location et réparation de matériels BTP



6.11 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'écart d'acquisition non déductible fiscalement, ne donne pas lieu à la constatation d'impôt différé. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

6.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel comprend les événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

6.13 Résultats par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué par ses actions ordinaires.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Il n'existe pas d'instruments de capitaux propres conduisant à diluer le résultat par action.

6.14 Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurant au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture de l'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture de l'exercice figure en résultat.

L'application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture a conduit à modifier la comptabilisation des pertes et gains de change sur les opérations de nature commerciale dans des comptes spécifiques classés, respectivement, dans les autres charges d'exploitation et autres produits d'exploitation.

6.15 Plan d'Attribution Gratuite d'Actions

A la clôture de l'exercice, il existe deux plans d'attribution gratuite d'actions en cours :

- Plan d'attribution 2023 mis en œuvre par l'AGM du 6 juin 2023 (plan AGA 2023)
- Plan d'attribution gratuite mis en œuvre par l'AG du 3 juin 2025 (plan AGA 2025)

6.15.1 Plan AGA 2023

La société, lors de son assemblée générale mixte du 06 juin 2023, a confirmé la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions à ses salariés et dirigeants, ainsi qu'à ceux de ses filiales et en a approuvé les modalités.

Le plan prévoit une durée d'acquisition répartie sur trois périodes annuelles successives, assortie de conditions de présence effective et de l'atteinte d'une performance collective.

La durée peut être exceptionnellement prorogée d'un an par un mécanisme de rattrapage dans l'hypothèse où la condition de performance ne serait pas atteinte au titre de l'une des périodes d'acquisition.

Le plafond d'actions pouvant être attribuées gratuitement, aux termes de cette assemblée générale, est de huit cent (800) actions.

L'attribution porte sur des actions existantes préalablement rachetées par la société.

Le premier tiers d'acquisition définitive a fait l'objet d'une attribution de 265 actions au 30 juin 2024 dont 213 actions concernent des salariés des filiales de DUO SERVICES.

La valeur d'attribution de ces actions a été fixée sur la base des comptes consolidés clos le 31 décembre 2023 selon les termes du règlement.

Des provisions pour charges avaient été comptabilisées au 31 décembre 2023 ; elles avaient été estimées en fonction du service rendu au 31 décembre 2023 sur la base d'hypothèses de présence et de coût d'acquisition des titres rachetés. Ces provisions ont fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2024, exercice au cours duquel la remise des titres a été effectuée.

Les critères prévus pour l'acquisition du second tiers n'ayant pas été atteints sur l'exercice 2024, il n'y a pas eu de remise d'actions gratuites au titre de cet exercice ; en conséquence, aucune provision pour charge n'a été constituée à la clôture de l'exercice 2024.

Les critères prévus pour l'acquisition du troisième tiers ayant été atteints en 2025, il est prévu une remise le 30 juin 2026 de 244 actions gratuites au titre de cet exercice, dont 192 actions concernent des salariés des filiales.

A la clôture de l'exercice, les actions propres acquises et non encore remises s'élèvent à 137 actions pour une valeur globale de 221 milliers d'euros.

En février 2026, la société DUO SERVICES a effectué un rachat d'actions propres pour compléter les actions propres existantes et permettre ainsi la remise des 244 actions gratuites devant avoir lieu le 30 juin 2026.

Ainsi, conformément à la réglementation comptable, il a été constitué au 31 décembre 2025 une provision pour charges destinée à couvrir le coût de la remise des actions gratuites ; cette provision a été déterminée en fonction des services rendus au 31 décembre 2025.



La convention passée avec la société filiale dont les bénéficiaires sont salariés prévoient une refacturation par la société DUO SERVICES à la filiale du coût de la remise gratuite des actions aux bénéficiaires. Ainsi, cette refacturation estimée au 31 décembre 2025 a fait l'objet d'une provision chez DUO SERVICES et dans les filiales.

6.15.2 Plan AGA 2025

La société, lors de son assemblée générale mixte du 3 juin 2025, a confirmé la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions aux salariés de ses filiales qui n'ont pas bénéficié du plan AGA 2023 et en a approuvé les modalités. Le plan prévoit une durée d'acquisition répartie sur deux périodes annuelles successives, assortie de conditions de présence effective et de l'atteinte d'une performance collective.

Les critères prévus pour l'acquisition de la première moitié des actions ayant été atteints au titre de 2025, il est prévu une remise le 30 juin 2026 de 174 actions gratuites au titre de cet exercice.

En février 2026, la société DUO SERVICES a effectué un rachat d'actions propres pour permettre ainsi la remise des 174 actions gratuites devant avoir lieu le 30 juin 2026.

Ainsi, conformément à la réglementation comptable, il a été constitué au 31 décembre 2025 une provision pour charges destinée à couvrir le coût de la remise des actions gratuites ; cette provision a été déterminée en fonction des services rendus au 31 décembre 2025.

La convention passée avec la société filiale dont les bénéficiaires sont salariés prévoient une refacturation par la société DUO SERVICES à la filiale du coût de la remise gratuite des actions aux bénéficiaires. Ainsi, cette refacturation estimée au 31 décembre 2025 a fait l'objet d'une provision chez DUO SERVICES et dans les filiales.

7. Regroupements d'entreprises

Aucune acquisition n'a été opérée au cours de l'exercice 2025.

8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, en milliers d'euros, par activité se ventile ainsi :

Chiffre d'affaires par activité	2025	2024
Pôle Equipements		
RETOTUB	6 411	6 668
Pôle Services		
LVTEC	28 960	30 686
ADRIATEC	9 147	8 527
CTP	9 322	10 623
CTP91		
AGH	7 925	9 384
AGH IDF	7 435	4 091
<i>Sous-total</i>	69 200	70 051
DUO Services	11	12
Chiffre d'affaires total	69 211	70 063

9. Autres produits d'exploitation
(en milliers d'€uros)

Autres produits d'exploitation	2025	2024
Production stockée	(591)	(215 278)
Production immobilisée	2 112	626 517
Subventions d'exploitation	9	19 428
Subventions	57	
Reprise sur provisions d'exploitation	921	121 027
Rep./Prov. engagements de retraite		19 996
Rep./Dépr. sur actif circulant	1 219	1 471 773
Transferts de charges d'exploitation		66 902
Autres produits	303	46 537
Autres produits d'exploitation	4 029	2 156 902

La production immobilisée résulte essentiellement des ventes de matériel, fabriqué par RETOTUB, aux deux autres sociétés du Groupe, LVTEC et ADRIATEC, qui louent le matériel.

10. Achats consommés
(en milliers d'€uros)

Achats consommés	2025	2024
Achats de marchandises	(3 950)	(3 624)
Achats d'études et prestations de services	(3 577)	(3 578)
Autres achats	(359)	(961)
Achats non stockés de matières et fournitures	(2 162)	(2 491)
Variation stocks de marchandises	(25)	(331)
Achat m.p., fourn. & aut. appro.	(2 170)	(2 262)
Var. stocks mp, fourn. & autres appro.	(155)	(323)
Achats consommés	(12 398)	(13 571)



11. Charges de personnel

(en milliers d'euros)

Charges de personnel	2025	2024
Rémunérations du personnel	(15 878)	(16 071)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(7 111)	(6 722)
Autres charges de personnel	187	554
Participation des salariés	(271)	(30)
Charges de personnel	(23 074)	(22 269)

Les 187 K€ portées au crédit des autres charges de personnel en 2025 correspondent au reclassement en autres charges d'exploitation du coût des indemnités versés aux salariés sortis au cours de l'exercice dans le cadre de licenciements ou de ruptures conventionnelles.

L'effectif moyen par catégorie se ventile ainsi :

Effectif moyen total	2025	2024
Cadres	64	70,8
Employés	68	77,5
Ouvriers	234	235,9
Effectif moyen total	366	384,2

A titre d'information, l'effectif des sociétés s'élève à 366 personnes au 31 décembre 2025.

12. Autres charges d'exploitation
(en milliers d'euros)

Libellé	2025	2024
Sous-traitance	(621)	(513)
Redevances de crédit-bail et assimilées	(2)	(11)
Locations immobilières et charges locatives	(1 816)	(2 144)
Locations mobilières et charges locatives	(1 372)	(1 621)
Entretien et réparations	(1 257)	(1 165)
Primes d'assurances	(645)	(631)
Autres services extérieurs	(110)	(123)
Personnel détaché et intérimaire	(10 392)	(9 575)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(542)	(842)
Publicité, publications, relations publiques	(262)	(262)
Transport	(3 615)	(2 979)
Déplacements, missions et réceptions	(1 613)	(1 609)
Frais postaux et frais de télécommunications	(300)	(321)
Frais bancaires	(137)	(115)
Autres charges externes	(336)	(591)
Pertes sur créances irrécouvrables		(254)
Autres charges	(463)	(12)
Autres charges d'exploitation	(23 482)	(22 768)



13. Dotations aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'Euros)

Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2025	2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(68)	(52)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(6 462)	(8 556)
Dot. aux provisions d'exploitation	(741)	38
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(1 131)	(1 602)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(8 402)	(10 172)

14. Résultat financier

(en milliers d'Euros)

Résultat financier	2025	2024
Reprise sur dépréciation titres - groupe		533
Autres produits financiers	241	280
Charges d'intérêts	(283)	(312)
Pertes de change sur opérations financières	(0)	
Autres charges financières	(0)	(1)
Total	(42)	500



15. Résultat exceptionnel
(en milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	2025	2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	46	
Produits excep. s/ exercices antérieurs	29	191
Produits de cession d'immo. incorp.		40
Produits de cession d'immo. corp.		1 280
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.	0	55
Autres produits exceptionnels	476	13
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel		76
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(0)	(976)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(42)	(65)
VNC des immo. corp. cédées	(562)	(1 486)
Autres charges exceptionnelles	(540)	(562)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisati		(4)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(30)	(808)
Dotations pour dépréciations exceptionnelles	(147)	
Total	(770)	(2 245)

En 2024 le résultat exceptionnel comprend la charge relative au prix d'acquisition des titres acquis dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions attribuées en 2024 pour 562 milliers d'euros (autres charges de personnel).



16. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

16.1 Charge d'impôt (en milliers d'Euros)

Charges d'impôts	2025	2024
Impôt sur les bénéfices	(621)	(508)
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	(182)	1
Impôts différés	94	28
Carry-back	2	
Charges d'impôts	(707)	(478)

16.2 Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés au taux de 25%.

La variation des impôts différés nets au bilan se présente ainsi :

(en milliers d'Euros)

Impôts différés	Ouverture	Clôture	Variation du bas de bilan
Valeur nette impot différé	(15)	79	94
Décalages temporaires	141	209	68
Écritures manuelles	31	79	49
Élim. Des Prov. Réglementées	(187)	(209)	(23)

L'impôt différé passif est inclus dans les autres dettes et comptes de régularisation.

16.3 Analyse du taux effectif d'impôt
(en milliers d'euros)

Charge d'impôt	2025.12
Résultat des entreprises intégrées	3 474
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(707)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	4 181
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	25% (1 045)
Effets des différences de base	(34)
Effets des différences de taux	(49)
Effets des dispositions fiscales particulières	422
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(707)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(707)
ECART	0
Taux effectif d'impôt	16,91%



17. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition varient comme suit sur la période :
(en milliers d'Euros)

Ecart d'acquisition	2024	2025	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Variations de périmètre
Ecart d'acquisition	5 749	5 749				
Valeur nette	5 749	5 749				

Ils se répartissent de la façon suivante par entité :
(en milliers d'Euros)

Ecart d'acquisition	Brut	Amort.	Dépré.	Net
Ecart d'acquisition	5 749			5 749
Partenaires				
P-CTP	1 118			1 118
P-AGH	3 591			3 591
P-AGH IDF	1 040			1 040



18. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute et les amortissements sont détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers d'Euros)

Immobilisations	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Autres variations
Frais de recherche et développement	39	39			
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	918	845	113	(186)	
Fonds commercial	1 777	1 777			
Ecart d'acquisition	5 749	5 749			
Immobilisations incorporelles	8 482	8 409	113	(186)	
Terrains	959	959			
Agencements et aménagements de terrains	38	466			429
Constructions	1 783	1 783			
Constructions sur sol d'autrui	3 273	3 352	42	(1)	39
Installations techniques, matériel & outillage	83 389	84 991	1 740	(2 546)	2 407
Autres immobilisations corporelles	588	168	27	(27)	(421)
Matériel de bureau	1 034	187	15	(14)	(847)
Matériel de transport	5 744	5 281	411	(875)	
Matériel informatique	130	1 015	46		839
Avances et acomptes s/immo. corp.	54	10	54	(58)	(39)
Immobilisations corporelles	96 991	98 212	2 334	(3 521)	2 407
Total	105 473	106 622	2 447	(3 706)	2 407

Amortissements	2024	2025	Dotation	Reprise	Autres variations
Amortissements des frais de recherche et développement	(39)	(39)			
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(590)	(658)	(68)		
Amortissements des immobilisations incorporelles	(629)	(697)	(68)		
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	(38)	(421)	(12)		(372)
Amortissements des constructions	(1 380)	(1 423)	(44)		
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	(1 933)	(2 194)	(262)		1
Amortissements install tech. matériel & outil.	(67 051)	(70 410)	(5 570)		2 211
Amortissements des autres immobilisations corp.	(522)	(161)	(2)		364
Amortissements du matériel de bureau	(877)	(140)	(8)		745
Amortissements du matériel de transport	(3 910)	(4 021)	(713)		602
Amortissements du matériel informatique	(130)	(927)	(75)		(723)
Amortissements des immobilisations corporelles	(75 840)	(79 697)	(6 685)		2 828
Amortissements sur actif immobilisé	(76 469)	(80 394)	(6 754)		2 828

19. Immobilisations financières

(en milliers d'€uros)

Immobilisations financières	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Titres immobilisés (non courants)		17				17
Dépôts et cautionnements versés	713	443	4	(256)		(17)
Total	713	461	4	(256)		

Les autres immobilisations financières sont composées essentiellement de dépôts et cautionnements.

20. Stocks

(en milliers d'€uros)

Stocks et en-cours	2025			2024		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 661	(140)	2	1 787	(135)	1 652
En-cours de biens	631		1	672		672
Produits intermédiaires finis	1 338	(249)	1	1 889	(202)	1 687
Stocks de marchandises	3 376	(107)	3	3 585	(105)	3 479
Total	7 006	(495)	6 510	7 932	(442)	7 490

21. Clients et comptes rattachés

(en milliers d'Euros)

Clients et comptes rattachés	2025			2024		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	18 120	(2 764)	15	19 212	(2 757)	16 454
Total	18 120	(2 764)	15	19 212	(2 757)	16 454

22. Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'Euros)

Autres créances et comptes de régularisation	2025			2024		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	155		155	94		94
Créances sur personnel & org. Sociaux	68		68	65		65
Impôts différés - actif	79		79	23		23
Créances fiscales hors IS	2 197		2 197	2 912		2 912
Etat Impôt sur les bénéfices	79		79	538		538
Autres créances	10	(6)	4	47	(6)	41
Charges à répartir	2		2			
Charges constatées d'avance	396		396	524		524
Autres créances et comptes de régularisation	2 985	(6)	2 979	4 203	(6)	4 197
Clients et autres créances	21 105	(2 770)	2 995	23 414	(2 763)	20 651

L'ensemble des créances clients et des autres créances ont une échéance inférieure à un an.

23. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'Euros)

Trésorerie	2024	2025
Trésorerie active nette	13 189	17 340
VMP - Equivalents de trésorerie	7 929	9 345
Disponibilités	5 259	7 995
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	
Concours bancaires (trésorerie passive)		1
Trésorerie à court terme	13 189	17 339
Actions propres	96	221
Trésorerie passive assimilée à une dette	2	5
Concours bancaires (dettes)	2	5
Trésorerie à long terme	94	216
Trésorerie nette	13 283	17 555

Les comptes à terme ont une échéance de trois à vingt-quatre mois.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les actions propres non attribuées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites pour une valeur de 221 milliers d'euros.

Les disponibilités sont composées exclusivement de comptes bancaires.

24. Capitaux propres

Le capital social de DUO SERVICES est composé de 23 210 actions ayant une valeur nominale de 1000 euros.

25. Provisions

(en milliers d'Euros)

Provisions	2024	2025	Dotations	Reprise
Autres provisions pour risques	963	225	86	(824)
Provisions pour pensions et retraites	361	404	74	(31)
Autres provisions pour charges	71	616	611	(66)
Total	1 395	1 245	771	(921)

Au 31 décembre 2025, les provisions consolidées comprennent la provision pour charges liée aux plans d'attribution gratuite d'actions présentés au paragraphe 6.15.

La provision comptabilisée au 31 décembre 2025 s'élève à 431 K€ à laquelle s'ajoute des provisions pour charges sociales sur les attributions gratuites d'actions qui seront réalisées au 30 juin 2026 ; ces provisions pour charges sociales s'élèvent à 180 K€.

26. Emprunts et dettes financières

La variation des dettes financières au cours de l'exercice évolue comme suit :

(en milliers d'Euros)

Emprunts	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	13 870	10 720	3 300	(6 450)	
Intérêts courus sur emprunts	9	9	3	(2)	
Concours bancaires (trésorerie passive)		1			1
Concours bancaires (dettes)	2	5			2
Total	13 881	10 735	3 303	(6 452)	3



La ventilation des dettes financières se présente ainsi :
(en milliers d'€uros)

Dettes financières	2025	< 1 an	1 an<<2 ans
Emprunts auprès établis. de crédit	10 720	4 455	6 265
Intérêts courus sur emprunts	9	9	
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	1	
Concours bancaires (dettes)	5	5	
Total	10 735	4 470	6 265

27. Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales

L'ensemble des dettes fournisseurs a une échéance inférieure à un an.

28. Autres dettes et comptes de régularisation (en milliers d'€uros)

Autres dettes	2024	2025
Avances, acomptes reçus sur commandes	359	432
Impôts différés - passif	38	(0)
Autres dettes	1 327	402
Produits constatés d'avance	581	250
Total	2 306	1 084

29. Montants des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Il n'y a aucun engagement ni avance aux dirigeants.

30. Transactions avec les parties liées

Il n'existe pas de transactions significatives avec les parties liées.

31. Honoraires des Commissaires Aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes se sont élevés à 101 milliers d'euros.

32. Engagements hors bilan

Une convention conclue avec les attributaires d'actions qui leur sont attribuées gratuitement prévoit une promesse réciproque de vente et d'achat selon des modalités de fixation du prix identiques à celles des attributions d'actions. La promesse de vente engage les bénéficiaires dès la perte de qualité de salarié ou de mandataire social et à compter du 30 juin 2027 sans aucun motif particulier. La promesse d'achat engage l'entreprise, de manière subsidiaire, à compter du délai de un an après l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement. Les attributaires qui ont accepté la promesse d'achat se réservent la faculté d'option entre le 1^{er} et 15 juillet de chaque année, à compter du 01^{er} juillet 2025.

33. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe au-delà de la poursuite éventuelle des effets de la crise de la construction neuve, notamment généré par l'augmentation du prix de matières premières, par la prolifération des normes de sécurité et par le tassement significatif de la demande de logements conduisant le groupe à poursuivre des mesures de réduction de coûts.

34. Sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

La société consolidante est la société DUO SERVICES SAS.

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Société	Adresse	% int 2025	% int 2024	N° Siren
DUO Services	36 rue Brunel 75017 PARIS	mère	mère	529 062 671
LVTEC	36 rue Brunel 75017 PARIS	100%	100%	344 660 659
RETOTUB	Avenue du 19 mars 1962 18100 VIERZON	100%	100%	429 329 014
ADRIATEC	1480 Tubize - Belgique	99,50%	99,50%	
CTP	36 rue Brunel 75017 PARIS	100%	100%	424 690 931
CTP91	36 rue Brunel 75017 PARIS	100%	100%	513 850 545
AGH	17 avenue du Cœur de l'Ouest 44390 PUCEUL	100%	100%	451 339 535
AGH IDF	24 avenue Graham Bell 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES	100%	100%	822 521 829



ADD EQUATION

DUO SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 23 210 000

36, rue Brunel - 75017 PARIS



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025



ADD EQUATION

DUO SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 23 210 000

-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

-:-:-:-

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée en notre qualité de Commissaire aux Comptes de la **SAS DUO SERVICES**, la tête du Groupe **DUO SERVICES**, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du **GROUPE DUO SERVICES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des Articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes du Groupe et, en particulier, sur les incidences pour le Groupe du plan d'attribution d'actions gratuites.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons

pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

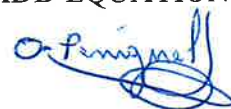
Une description des responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 20 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
ADD EQUATION



Représentée par Olivier PENIGUEL

DUO SERVICES
(GROUPE DUO SERVICES)

---:---:---

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

---:---:---

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES
COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Etats financiers consolidés

Clôture 31 décembre 2025



Doubles annexés au rapport
nombre de pages annexées : 28
le Commissaire aux Comptes

ADD EQUATION
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de € 105 867
15, rue Mansart - 75009 PARIS
R.C.S PARIS 353 092 489

Table des matières

1.	Compte de résultat consolidé	4
2.	Bilan consolidé.....	5
3.	Tableau des Flux de Trésorerie.....	6
4.	Tableau de variation de capitaux propres consolidés	7
	Notes annexes aux états financiers consolidés	8
5.	Informations générales et faits significatifs de l'exercice	8
5.1	Activités.....	8
5.2	Autres faits significatifs	8
6.	Principales méthodes comptables – Déclaration de conformité	9
6.1	Préparation des états financiers	9
6.2	Principes de consolidation	9
6.3	Traitement des acquisitions	9
6.4	Immobilisations incorporelles.....	10
6.5	Immobilisations corporelles.....	10
6.6	Immobilisations financières	10
6.7	Stocks	10
6.8	Créances clients et autres créances.....	11
6.9	Valeurs Mobilières de Placement et disponibilités.....	11
6.10	Provisions	11
6.11	Impôt sur le résultat.....	12
6.12	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	12
6.13	Résultats par action	12
6.14	Opérations en devises.....	13
6.15	Plan d'Attribution Gratuite d'Actions	13
7.	Regroupements d'entreprises	14
8.	Chiffre d'affaires	14
9.	Autres produits d'exploitation	15
10.	Achats consommés.....	15
11.	Charges de personnel.....	16
12.	Autres charges d'exploitation	17
13.	Dotations aux amortissements et aux provisions	18
14.	Résultat financier	18
15.	Résultat exceptionnel.....	19
16.	Impôt sur les bénéfices et impôt différé.....	20
16.1	Charge d'impôt	20

16.2	Actifs et passifs d'impôts différés	20
16.3	Analyse du taux effectif d'impôt.....	21
17.	Ecart d'acquisition	22
18.	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	23
19.	Immobilisations financières	24
20.	Stocks.....	24
21.	Clients et comptes rattachés.....	25
22.	Autres créances et comptes de régularisation.....	25
23.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	25
24.	Capitaux propres	26
25.	Provisions	26
26.	Emprunts et dettes financières	26
27.	Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales.....	27
28.	Autres dettes et comptes de régularisation.....	27
29.	Montants des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants	27
30.	Transactions avec les parties liées	27
31.	Honoraires des Commissaires Aux Comptes.....	27
32.	Engagements hors bilan	28
33.	Evénements postérieurs à la clôture.....	28
34.	Sociétés consolidées.....	28

1. Compte de résultat consolidé
(en milliers d'euros)

Compte de résultat	2025	2024
Chiffre d'affaires	69 211	70 063
Autres produits d'exploitation	4 029	2 157
Achats consommés	(12 398)	(13 571)
Charges de personnel	(23 074)	(22 269)
Autres charges d'exploitation	(23 482)	(22 768)
Impôts et taxes	(892)	(929)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(8 402)	(10 248)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort., dép. et reprises des EA	4 993	2 436
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort., dép. et reprises des EA	4 993	2 436
Charges et produits financiers	(42)	500
Charges et produits exceptionnels	(770)	(2 245)
Impôts sur les résultats	(707)	(478)
Résultat net des entreprises intégrées	3 474	213
Résultat net lié aux entités mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 474	213
Intérêts minoritaires	8	6
Résultat net (part du groupe)	3 466	206
Résultat net (Part du groupe)	3 466	206
Contrôle	(0)	0
Résultat par action	0,15	
Résultat dilué par action	0,15	

2. Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Bilan consolidé	Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	7 712	7 853
<i>Dont Ecarts d'acquisition positifs</i>	<i>5 749</i>	<i>5 749</i>
Immobilisations corporelles	18 515	21 151
Immobilisations financières	461	713
Actif immobilisé	26 689	29 718
Stocks et en-cours	6 510	7 490
Clients et comptes rattachés	15 356	16 454
Autres créances et comptes de régularisation	2 980	4 197
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>79</i>	<i>23</i>
Valeurs mobilières de placement	9 566	8 025
Disponibilités	7 995	5 260
Actif circulant	42 407	41 426
Total Actif	69 095	71 144
Capital	23 210	23 210
Primes liées au capital		
Réserves et résultat consolidés	19 273	16 848
Autres	3	
Capitaux propres (Part du groupe)	42 486	40 058
Intérêts minoritaires	49	52
Total des capitaux propres	42 536	40 109
Provisions pour risques et charges	1 245	1 395
Dettes financières	10 735	13 881
Fournisseurs et comptes rattachés	5 932	6 146
Autres dettes et comptes de régularisation	8 648	9 613
<i>Dont Impôts différés Passif</i>	<i>(0)</i>	<i>38</i>
Dettes	25 315	29 640
Total Passif	69 095	71 144

3. Tableau des Flux de Trésorerie (en milliers d'Euros)

Tableau des Flux de Trésorerie	2025.12	2024.12
Résultat net total des entités consolidées	3 474	213
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	6 604	8 771
Variation de l'impôt différé	(94)	(28)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	1 123	1 030
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	2	0
Marge brute d'autofinancement	11 109	9 985
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	1 990	(453)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	13 100	9 532
Acquisitions d'immobilisations	(2 231)	(4 417)
Cessions d'immobilisations		1 320
Réduction des autres immobilisations financières	256	40
Incidence des variations de périmètre		250
Opérations internes Haut de Bilan	(2 653)	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(4 628)	(2 806)
Émissions d'emprunts	3 300	
Remboursements d'emprunts	(6 452)	(7 327)
Variation des subventions d'investissements	4	
Dividendes versés des filiales	(10)	(15)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(1 041)	
Cessions (acq.) nettes d'actions propres	(125)	529
Variation nette des concours bancaires	2	(3)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(4 321)	(6 815)
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	4 150	(89)
Trésorerie : ouverture	13 189	13 278
Trésorerie : clôture	17 339	13 189

4. Tableau de variation de capitaux propres consolidés
(en milliers d'euros)

Variation des Capitaux propres	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2023	23 210		16 544	98	39 852	60
Affectation du résultat N-1			98	(98)		
Distribution/ brut versé						(15)
Résultat				206	206	6
2024	23 210		16 642	206	40 058	52
Affectation du résultat N-1			206	(206)		
Distribution/ brut versé			(1 041)		(1 041)	(10)
Résultat				3 466	3 466	8
Autres augmentations, diminutions			(0)		(0)	(0)
Reclassement, restructuration et changement de méthode			3		3	
2025	23 210		15 811	3 466	42 486	49

Notes annexes aux états financiers consolidés

5. Informations générales et faits significatifs de l'exercice

5.1 Activités

L'activité du Groupe s'exerce dans la fabrication, la vente et la location d'échafaudages, d'étalement, de coffrages et de différents produits de sécurité.

La crise débutée au cours de l'exercice 2022 dans le secteur de la construction neuve qui connaît une chute importante de la demande a perduré en 2024 et 2025.

Une restructuration importante a été effectuée en 2024 pour les sociétés et agences connaissant des difficultés :

- Plan social pour la société RETOTUB ;
- Arrêt de l'activité Banche qui a entraîné la cession de l'agence LV TEC de la Rochelle et un plan social pour l'agence LV TEC du Rival ;
- Résiliation d'un bail sur l'agence LV TEC de Longjumeau.

La baisse des investissements en 2024 a pour conséquence un désendettement important du Groupe qui s'est poursuivi en 2025.

5.2 Autres faits significatifs

Lors de son Assemblée Générale du 6 juin 2023, les actionnaires de la société DUO SERVICES ont décidé la mise en œuvre sur trois ans d'un plan d'Attribution Gratuite d'Actions (A.G.A) à ses dirigeants et certains salariés, ainsi qu'à ceux des filiales de DUO SERVICES. Les modalités de ce plan ont trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2025.

Lors de son Assemblée Générale du 3 juin 2025, les actionnaires de la société DUO SERVICES ont décidé la mise en œuvre sur deux ans d'un nouveau plan d'Attribution Gratuite d'Actions (A.G.A) à certains salariés de ses filiales. Les modalités de ce plan ont trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2025.

Les caractéristiques de ces plans sont détaillées dans la note 6.15 Plan d'attribution gratuite d'actions.

Le Groupe comprend DUO SERVICES SAS et ses filiales (« le Groupe » ou « DUO SERVICES »). Les états financiers consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et comprennent les comptes de cette société et de ses filiales sur une période de 12 mois. Ils ont été arrêtés par le Président le 9 avril 2026.

6. Principales méthodes comptables – Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01 qui abroge et remplace le règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales pour les exercices ouverts à compter du 01^{er} janvier 2021.

L'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, complété par le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023, constitue, en tant que première application d'une nouvelle réglementation comptable, un changement de méthode comptable au sens des principes du Plan Comptable Général. Conformément aux dispositions de l'article 271-2 du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés, le Groupe applique, pour l'établissement de ses comptes consolidés, les méthodes comptables définies par les règlements de l'ANC applicables aux comptes individuels, sous réserve des adaptations prévues par ledit règlement.

Cette réforme, applicable de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, n'emporte pas de retraitement des comptes antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires à la présentation des états financiers selon les nouveaux modèles de bilan, de compte de résultat et d'annexe. Les principales évolutions portent notamment sur la nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique de transfert de charges et la refonte du plan de comptes.

Cette modification de présentation et de méthodes comptables n'a pas d'incidence sur les capitaux propres d'ouverture et est reflétée de manière appropriée dans les états financiers consolidés.

6.1 Préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 sont établis suivant les principes et méthodes comptables décrits ci-dessous. Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2024.

6.2 Principes de consolidation

Filiales et entreprises associées

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote exerçables, actuellement ou potentiellement, sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions intra-groupe

Les soldes bilantiels, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaie étrangère et de la conversion au cours de clôture des actifs et passifs non monétaires en monnaie étrangère sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

6.3 Traitement des acquisitions

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs sont évalués à leur juste valeur.

L'écart résiduel entre le prix d'acquisition des titres, augmenté des frais d'acquisition nets d'impôt, et la quote-part de capitaux propres réévalués constitue l'écart d'acquisition, qui n'est pas amorti dès lors que sa durée de vie est considérée illimitée.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. S'il apparaît que la valeur d'utilité d'une filiale est inférieure à la valeur nette comptable des actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) qui lui sont rattachés, une dépréciation est constatée pour le montant de cette différence. La valeur d'utilité est notamment appréciée à partir de la valorisation de sociétés et de transactions comparables.

Conformément à l'article 231-10 du Règl. ANC n°2020-01, l'évaluation des actifs et passifs à leur juste valeur peut être modifiée avant la fin de la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à la date d'acquisition, lorsque surviennent de nouveaux éléments qui permettent de mieux apprécier les valeurs d'entrée.

Les écarts d'évaluation constitués par des plus-values latentes sur le matériel donné en location sont amortis sur 3 ans.

6.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- des fonds commerciaux qui ne sont pas amortis, mais qui font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable,
- des logiciels amortis sur 3 ans.

Les frais de recherche et développement liés à l'activité du Groupe sont comptabilisés en charges.

6.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et n'ont subi aucune réévaluation.

Aucun composant n'a été relevé au sein des sociétés composant le périmètre de consolidation.

Conformément au décret du 30 décembre 2005, les amortissements sont calculés selon la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| • Aménagements de terrains | 12 ans |
| • Constructions légères | 20 ans |
| • Constructions autres | 30 ans |
| • Agencements de constructions | 12 ans |
| • Matériels et outillages | 6 à 10 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |
| • Matériel de manutention | 5 ans |
| • Matériel informatique et de bureau | 5 ans |
| • Mobilier de bureau | 12 ans |

La valeur résiduelle est prise en compte, le cas échéant, dès lors qu'elle est significative.

Un contrat de location-financement est un contrat qui a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition constituent des contrats de location simple.

Le Groupe avait choisi de comptabiliser en consolidation les contrats de location-financement selon la méthode préférentielle prévue par le Règlement 99-02 à savoir :

- au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Le règlement ANC n° 2020-01 a rendu cette méthode obligatoire si bien qu'elle ne génère pas de changement de méthode.

6.6 Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidées sont évalués au coût historique.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, en cas de diminution de la valeur d'usage.

6.7 Stocks

Les stocks de marchandises, matières premières et emballages sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises, des matières premières et des emballages comprend essentiellement le prix d'achat hors taxe et les frais accessoires d'achat engagés jusqu'à l'entrée en stock (transport).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard ou au prix moyen pondéré usine majoré d'un coefficient de frais indirects de production incluant les coûts de fabrication, de la logistique et de la maintenance.

Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur d'entrée, une provision pour dépréciation est constatée.

6.8 Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire, qui tient compte de risque de non-recouvrement, devient inférieure. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

6.9 Valeurs Mobilières de Placement et disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue, ainsi que les placements très liquides dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif et avec une échéance à court terme.

Les valeurs mobilières de placement incluent les actions propres rachetées dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions.

6.10 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers.

Ces provisions incluent également les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision s'il est estimé que les points notifiés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de la position du Groupe dans le contentieux en cours l'opposant à l'Administration Fiscale.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes dès que le montant est connu.

Les provisions sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Provision pour engagements de retraite

La provision pour les engagements de retraite est constatée dans les comptes consolidés et fait l'objet d'un ajustement annuel.

Cette provision retient les critères suivants : l'âge, l'ancienneté à la date de la clôture de l'exercice et la probabilité d'ancienneté à l'âge de la retraite, les droits acquis résultant de la convention collective calculés sur la base du salaire mensuel moyen.

Le calcul est effectué sur la base du départ volontaire du salarié.

Au 31 décembre 2025, les paramètres retenus sont les suivants :

- **âge de départ en retraite** : 64 ans
- **taux d'actualisation** : 4 % (3,41% en 2024)
- **taux de revalorisation des salaires** : 1% (1% en 2024)
- **taux de rotation du personnel** : 2% (2% en 2024)
- **table de mortalité** : Table INSEE 2017-2019
- **taux de charges sociales** : entre 34% et 54% selon la catégorie (cadres, employés et ouvriers)
- **conventions collectives appliquées** : métallurgie – BTP – commerce, location et réparation de matériels BTP

6.11 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'écart d'acquisition non déductible fiscalement, ne donne pas lieu à la constatation d'impôt différé. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

6.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel comprend les événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

6.13 Résultats par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué par ses actions ordinaires.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Il n'existe pas d'instruments de capitaux propres conduisant à diluer le résultat par action.

6.14 Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurant au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture de l'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture de l'exercice figure en résultat.

L'application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture a conduit à modifier la comptabilisation des pertes et gains de change sur les opérations de nature commerciale dans des comptes spécifiques classés, respectivement, dans les autres charges d'exploitation et autres produits d'exploitation.

6.15 Plan d'Attribution Gratuite d'Actions

A la clôture de l'exercice, il existe deux plans d'attribution gratuite d'actions en cours :

- Plan d'attribution 2023 mis en œuvre par l'AGM du 6 juin 2023 (plan AGA 2023)
- Plan d'attribution gratuite mis en œuvre par l'AG du 3 juin 2025 (plan AGA 2025)

6.15.1 Plan AGA 2023

La société, lors de son assemblée générale mixte du 06 juin 2023, a confirmé la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions à ses salariés et dirigeants, ainsi qu'à ceux de ses filiales et en a approuvé les modalités.

Le plan prévoit une durée d'acquisition répartie sur trois périodes annuelles successives, assortie de conditions de présence effective et de l'atteinte d'une performance collective.

La durée peut être exceptionnellement prorogée d'un an par un mécanisme de rattrapage dans l'hypothèse où la condition de performance ne serait pas atteinte au titre de l'une des périodes d'acquisition.

Le plafond d'actions pouvant être attribuées gratuitement, aux termes de cette assemblée générale, est de huit cent (800) actions.

L'attribution porte sur des actions existantes préalablement rachetées par la société.

Le premier tiers d'acquisition définitive a fait l'objet d'une attribution de 265 actions au 30 juin 2024 dont 213 actions concernent des salariés des filiales de DUO SERVICES.

La valeur d'attribution de ces actions a été fixée sur la base des comptes consolidés clos le 31 décembre 2023 selon les termes du règlement.

Des provisions pour charges avaient été comptabilisées au 31 décembre 2023 ; elles avaient été estimées en fonction du service rendu au 31 décembre 2023 sur la base d'hypothèses de présence et de coût d'acquisition des titres rachetés. Ces provisions ont fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2024, exercice au cours duquel la remise des titres a été effectuée.

Les critères prévus pour l'acquisition du second tiers n'ayant pas été atteints sur l'exercice 2024, il n'y a pas eu de remise d'actions gratuites au titre de cet exercice ; en conséquence, aucune provision pour charge n'a été constituée à la clôture de l'exercice 2024.

Les critères prévus pour l'acquisition du troisième tiers ayant été atteints en 2025, il est prévu une remise le 30 juin 2026 de 244 actions gratuites au titre de cet exercice, dont 192 actions concernent des salariés des filiales.

A la clôture de l'exercice, les actions propres acquises et non encore remises s'élèvent à 137 actions pour une valeur globale de 221 milliers d'euros.

En février 2026, la société DUO SERVICES a effectué un rachat d'actions propres pour compléter les actions propres existantes et permettre ainsi la remise des 244 actions gratuites devant avoir lieu le 30 juin 2026.

Ainsi, conformément à la réglementation comptable, il a été constitué au 31 décembre 2025 une provision pour charges destinée à couvrir le coût de la remise des actions gratuites ; cette provision a été déterminée en fonction des services rendus au 31 décembre 2025.

La convention passée avec la société filiale dont les bénéficiaires sont salariés prévoient une refacturation par la société DUO SERVICES à la filiale du coût de la remise gratuite des actions aux bénéficiaires. Ainsi, cette refacturation estimée au 31 décembre 2025 a fait l'objet d'une provision chez DUO SERVICES et dans les filiales.

6.15.2 Plan AGA 2025

La société, lors de son assemblée générale mixte du 3 juin 2025, a confirmé la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions aux salariés de ses filiales qui n'ont pas bénéficié du plan AGA 2023 et en a approuvé les modalités. Le plan prévoit une durée d'acquisition répartie sur deux périodes annuelles successives, assortie de conditions de présence effective et de l'atteinte d'une performance collective.

Les critères prévus pour l'acquisition de la première moitié des actions ayant été atteints au titre de 2025, il est prévu une remise le 30 juin 2026 de 174 actions gratuites au titre de cet exercice.

En février 2026, la société DUO SERVICES a effectué un rachat d'actions propres pour permettre ainsi la remise des 174 actions gratuites devant avoir lieu le 30 juin 2026.

Ainsi, conformément à la réglementation comptable, il a été constitué au 31 décembre 2025 une provision pour charges destinée à couvrir le coût de la remise des actions gratuites ; cette provision a été déterminée en fonction des services rendus au 31 décembre 2025.

La convention passée avec la société filiale dont les bénéficiaires sont salariés prévoient une refacturation par la société DUO SERVICES à la filiale du coût de la remise gratuite des actions aux bénéficiaires. Ainsi, cette refacturation estimée au 31 décembre 2025 a fait l'objet d'une provision chez DUO SERVICES et dans les filiales.

7. Regroupements d'entreprises

Aucune acquisition n'a été opérée au cours de l'exercice 2025.

8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, en milliers d'euros, par activité se ventile ainsi :

Chiffre d'affaires par activité	2025	2024
Pôle Equipements		
RETOTUB	6 411	6 668
Pôle Services		
LVTEC	28 960	30 686
ADRIATEC	9 147	8 527
CTP	9 322	10 623
CTP91		
AGH	7 925	9 384
AGH IDF	7 435	4 091
<i>Sous-total</i>	69 200	70 051
DUO Services	11	12
Chiffre d'affaires total	69 211	70 063

9. Autres produits d'exploitation
(en milliers d'Euros)

Autres produits d'exploitation	2025	2024
Production stockée	(591)	(215 278)
Production immobilisée	2 112	626 517
Subventions d'exploitation	9	19 428
Subventions	57	
Reprise sur provisions d'exploitation	921	121 027
Rep./Prov. engagements de retraite		19 996
Rep./Dépr. sur actif circulant	1 219	1 471 773
Transferts de charges d'exploitation		66 902
Autres produits	303	46 537
Autres produits d'exploitation	4 029	2 156 902

La production immobilisée résulte essentiellement des ventes de matériel, fabriqué par RETOTUB, aux deux autres sociétés du Groupe, LVTEC et ADRIATEC, qui louent le matériel.

10. Achats consommés
(en milliers d'Euros)

Achats consommés	2025	2024
Achats de marchandises	(3 950)	(3 624)
Achats d'études et prestations de services	(3 577)	(3 578)
Autres achats	(359)	(961)
Achats non stockés de matières et fournitures	(2 162)	(2 491)
Variation stocks de marchandises	(25)	(331)
Achat m.p., fourn. & aut. appro.	(2 170)	(2 262)
Var. stocks mp, fourn. & autres appro.	(155)	(323)
Achats consommés	(12 398)	(13 571)

11. Charges de personnel
(en milliers d'euros)

Charges de personnel	2025	2024
Rémunérations du personnel	(15 878)	(16 071)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(7 111)	(6 722)
Autres charges de personnel	187	554
Participation des salariés	(271)	(30)
Charges de personnel	(23 074)	(22 269)

Les 187 K€ portées au crédit des autres charges de personnel en 2025 correspondent au reclassement en autres charges d'exploitation du coût des indemnités versés aux salariés sortis au cours de l'exercice dans le cadre de licenciements ou de ruptures conventionnelles.

L'effectif moyen par catégorie se ventile ainsi :

Effectif moyen total	2025	2024
Cadres	64	70,8
Employés	68	77,5
Ouvriers	234	235,9
Effectif moyen total	366	384,2

A titre d'information, l'effectif des sociétés s'élève à 366 personnes au 31 décembre 2025.

12. Autres charges d'exploitation
(en milliers d'euros)

Libellé	2025	2024
Sous-traitance	(621)	(513)
Redevances de crédit-bail et assimilées	(2)	(11)
Locations immobilières et charges locatives	(1 816)	(2 144)
Locations mobilières et charges locatives	(1 372)	(1 621)
Entretien et réparations	(1 257)	(1 165)
Primes d'assurances	(645)	(631)
Autres services extérieurs	(110)	(123)
Personnel détaché et interimaire	(10 392)	(9 575)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(542)	(842)
Publicité, publications, relations publiques	(262)	(262)
Transport	(3 615)	(2 979)
Déplacements, missions et réceptions	(1 613)	(1 609)
Frais postaux et frais de télécommunications	(300)	(321)
Frais bancaires	(137)	(115)
Autres charges externes	(336)	(591)
Pertes sur créances irrécouvrables		(254)
Autres charges	(463)	(12)
Autres charges d'exploitation	(23 482)	(22 768)

13. Dotations aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'Euros)

Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2025	2024
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(68)	(52)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(6 462)	(8 556)
Dot. aux provisions d'exploitation	(741)	38
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(1 131)	(1 602)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(8 402)	(10 172)

14. Résultat financier

(en milliers d'Euros)

Résultat financier	2025	2024
Reprise sur dépréciation titres - groupe		533
Autres produits financiers	241	280
Charges d'intérêts	(283)	(312)
Pertes de change sur opérations financières	(0)	
Autres charges financières	(0)	(1)
Total	(42)	500

15. Résultat exceptionnel
(en milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	2025	2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	46	
Produits excep. s/ exercices antérieurs	29	191
Produits de cession d'immo. incorp.		40
Produits de cession d'immo. corp.		1 280
Subv. invest. virées au résuit, de l'ex.	0	55
Autres produits exceptionnels	476	13
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel		76
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(0)	(976)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(42)	(65)
VNC des immo. corp. cédées	(562)	(1 486)
Autres charges exceptionnelles	(540)	(562)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisatic		(4)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(30)	(808)
Dotations pour dépréciations exceptionnelles	(147)	
Total	(770)	(2 245)

En 2024 le résultat exceptionnel comprend la charge relative au prix d'acquisition des titres acquis dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions attribuées en 2024 pour 562 milliers d'euros (autres charges de personnel).

16. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

16.1 Charge d'impôt (en milliers d'Euros)

Charges d'impôts	2025	2024
Impôt sur les bénéfices	(621)	(508)
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	(182)	1
Impôts différés	94	28
Carry-back	2	
Charges d'impôts	(707)	(478)

16.2 Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés au taux de 25%.
La variation des impôts différés nets au bilan se présente ainsi :
(en milliers d'Euros)

Impôts différés	Ouverture	Clôture	Variation du bas de bilan
Valeur nette impot différé	(15)	79	94
Décalages temporaires	141	209	68
Écritures manuelles	31	79	49
Élim. Des Prov. Réglementées	(187)	(209)	(23)

L'impôt différé passif est inclus dans les autres dettes et comptes de régularisation.

16.3 Analyse du taux effectif d'impôt
(en milliers d'euros)

Charge d'impôt	2025.12
Résultat des entreprises intégrées	3 474
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(707)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	4 181
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	25% (1 045)
Effets des différences de base	(34)
Effets des différences de taux	(49)
Effets des dispositions fiscales particulières	422
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(707)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(707)
ECART	0
Taux effectif d'impôt	16,91%

17. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition varient comme suit sur la période :
(en milliers d'Euros)

Ecart d'acquisition	2024	2025	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Variations de périmètre
Ecart d'acquisition	5 749	5 749				
Valeur nette	5 749	5 749				

Ils se répartissent de la façon suivante par entité :
(en milliers d'Euros)

Ecart d'acquisition	Brut	Amort.	Dépré.	Net
Ecart d'acquisition	5 749			5 749
Partenaires				
P-CTP	1 118			1 118
P-AGH	3 591			3 591
P-AGH IDF	1 040			1 040

18. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute et les amortissements sont détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)

Immobilisations	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Autres variations
Frais de recherche et développement	39	39			
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	918	845	113	(186)	
Fonds commercial	1 777	1 777			
Ecart d'acquisition	5 749	5 749			
Immobilisations incorporelles	8 482	8 409	113	(186)	
Terrains	959	959			
Agencements et aménagements de terrains	38	466			429
Constructions	1 783	1 783			
Constructions sur sol d'autrui	3 273	3 352	42	(1)	39
Installations techniques, matériel & outillage	83 389	84 991	1 740	(2 546)	2 407
Autres immobilisations corporelles	588	168	27	(27)	(421)
Matériel de bureau	1 034	187	15	(14)	(847)
Matériel de transport	5 744	5 281	411	(875)	
Matériel informatique	130	1 015	46		839
Avances et acomptes s/immo. corp.	54	10	54	(58)	(39)
Immobilisations corporelles	96 991	98 212	2 334	(3 521)	2 407
Total	105 473	106 622	2 447	(3 706)	2 407

Amortissements	2024	2025	Dotation	Reprise	Autres variations
Amortissements des frais de recherche et développement	(39)	(39)			
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(590)	(658)	(68)		
Amortissements des immobilisations incorporelles	(629)	(697)	(68)		
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	(38)	(421)	(12)		(372)
Amortissements des constructions	(1 380)	(1 423)	(44)		
Amortissements des constructions sur soi d'autrui	(1 933)	(2 194)	(262)		1
Amortissements install tech. matériel & outil.	(67 051)	(70 410)	(5 570)		2 211
Amortissements des autres immobilisations corp.	(522)	(161)	(2)		364
Amortissements du matériel de bureau	(877)	(140)	(8)		745
Amortissements du matériel de transport	(3 910)	(4 021)	(713)		602
Amortissements du matériel informatique	(130)	(927)	(75)		(723)
Amortissements des immobilisations corporelles	(75 840)	(79 697)	(6 685)		2 828
Amortissements sur actif immobilisé	(76 469)	(80 394)	(6 754)		2 828

19. Immobilisations financières

(en milliers d'€uros)

Immobilisations financières	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Titres immobilisés (non courants)		17				17
Dépôts et cautionnements versés	713	443	4	(256)		(17)
Total	713	461	4	(256)		

Les autres immobilisations financières sont composées essentiellement de dépôts et cautionnements.

20. Stocks

(en milliers d'€uros)

Stocks et en-cours	2025			2024		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 661	(140)	2	1 787	(135)	1 652
En-cours de biens	631		1	672		672
Produits intermédiaires finis	1 338	(249)	1	1 889	(202)	1 687
Stocks de marchandises	3 376	(107)	3	3 585	(105)	3 479
Total	7 006	(495)	6 510	7 932	(442)	7 490

21. Clients et comptes rattachés (en milliers d'Euros)

Clients et comptes rattachés	2025			2024		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	18 120	(2 764)	15	19 212	(2 757)	16 454
Total	18 120	(2 764)	15	19 212	(2 757)	16 454

22. Autres créances et comptes de régularisation (en milliers d'Euros)

Autres créances et comptes de régularisation	2025			2024		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	155		155	94		94
Créances sur personnel & org. Sociaux	68		68	65		65
Impôts différés - actif	79		79	23		23
Créances fiscales hors IS	2 197		2 197	2 912		2 912
Etat Impôt sur les bénéfices	79		79	538		538
Autres créances	10	(6)	4	47	(6)	41
Charges à répartir	2		2			
Charges constatées d'avance	396		396	524		524
Autres créances et comptes de régularisation	2 985	(6)	2 979	4 203	(6)	4 197
Clients et autres créances	21 105	(2 770)	2 995	23 414	(2 763)	20 651

L'ensemble des créances clients et des autres créances ont une échéance inférieure à un an.

23. Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'Euros)

Trésorerie	2024	2025
Trésorerie active nette	13 189	17 340
VMP - Equivalents de trésorerie	7 929	9 345
Disponibilités	5 259	7 995
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	
Concours bancaires (trésorerie passive)		1
Trésorerie à court terme	13 189	17 339
Actions propres	96	221
Trésorerie passive assimilée à une dette	2	5
Concours bancaires (dettes)	2	5
Trésorerie à long terme	94	216
Trésorerie nette	13 283	17 555

Les comptes à terme ont une échéance de trois à vingt-quatre mois.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les actions propres non attribuées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites pour une valeur de 221 milliers d'euros.

Les disponibilités sont composées exclusivement de comptes bancaires.

24. Capitaux propres

Le capital social de DUO SERVICES est composé de 23 210 actions ayant une valeur nominale de 1000 euros.

25. Provisions

(en milliers d'euros)

Provisions	2024	2025	Dotation	Reprise
Autres provisions pour risques	963	225	86	(824)
Provisions pour pensions et retraites	361	404	74	(31)
Autres provisions pour charges	71	616	611	(66)
Total	1 395	1 245	771	(921)

Au 31 décembre 2025, les provisions consolidées comprennent la provision pour charges liée aux plans d'attribution gratuite d'actions présentés au paragraphe 6.15.

La provision comptabilisée au 31 décembre 2025 s'élève à 431 K€ à laquelle s'ajoute des provisions pour charges sociales sur les attributions gratuites d'actions qui seront réalisées au 30 juin 2026 ; ces provisions pour charges sociales s'élèvent à 180 K€.

26. Emprunts et dettes financières

La variation des dettes financières au cours de l'exercice évolue comme suit :
(en milliers d'euros)

Emprunts	2024	2025	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	13 870	10 720	3 300	(6 450)	
Intérêts courus sur emprunts	9	9	3	(2)	
Concours bancaires (trésorerie passive)		1			1
Concours bancaires (dettes)	2	5			2
Total	13 881	10 735	3 303	(6 452)	3

La ventilation des dettes financières se présente ainsi :
(en milliers d'Euros)

Dettes financières	2025	< 1 an	1 an<<2 ans
Emprunts auprès établis, de crédit	10 720	4 455	6 265
Intérêts courus sur emprunts	9	9	
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	1	
Concours bancaires (dettes)	5	5	
Total	10 735	4 470	6 265

27. Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales

L'ensemble des dettes fournisseurs a une échéance inférieure à un an.

28. Autres dettes et comptes de régularisation (en milliers d'Euros)

Autres dettes	2024	2025
Avances, acomptes reçus sur commandes	359	432
Impôts différés - passif	38	(0)
Autres dettes	1 327	402
Produits constatés d'avance	581	250
Total	2 306	1 084

29. Montants des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Il n'y a aucun engagement ni avance aux dirigeants.

30. Transactions avec les parties liées

Il n'existe pas de transactions significatives avec les parties liées.

31. Honoraires des Commissaires Aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes se sont élevés à 101 milliers d'euros.

32. Engagements hors bilan

Une convention conclue avec les attributaires d'actions qui leur sont attribuées gratuitement prévoit une promesse réciproque de vente et d'achat selon des modalités de fixation du prix identiques à celles des attributions d'actions. La promesse de vente engage les bénéficiaires dès la perte de qualité de salarié ou de mandataire social et à compter du 30 juin 2027 sans aucun motif particulier. La promesse d'achat engage l'entreprise, de manière subsidiaire, à compter du délai de un an après l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement. Les attributaires qui ont accepté la promesse d'achat se réservent la faculté d'option entre le 1^{er} et 15 juillet de chaque année, à compter du 01^{er} juillet 2025.

33. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe au-delà de la poursuite éventuelle des effets de la crise de la construction neuve, notamment généré par l'augmentation du prix de matières premières, par la prolifération des normes de sécurité et par le tassement significatif de la demande de logements conduisant le groupe à poursuivre des mesures de réduction de coûts.

34. Sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

La société consolidante est la société DUO SERVICES SAS.

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Société	Adresse	% int 2025	% int 2024	N° Siren
DUO Services	36 rue Brunel 75017 PARIS	mère	mère	529 062 671
LVTEC	36 rue Brunel 75017 PARIS	100%	100%	344 660 659
RETOTUB	Avenue du 19 mars 1962 18100 VIERZON	100%	100%	429 329 014
ADRIATEC	1480 Tubize - Belgique	99,50%	99,50%	
CTP	36 rue Brunel 75017 PARIS	100%	100%	424 690 931
CTP91	36 rue Brunel 75017 PARIS	100%	100%	513 850 545
AGH	17 avenue du Cœur de l'Ouest 44390 PUCEUL	100%	100%	451 339 535
AGH IDF	24 avenue Graham Bell 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES	100%	100%	822 521 829